

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre, le conseil municipal dûment convoqué le 9 octobre 2023 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Patrice JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. Gaël JARRY.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Effacement de réseaux – Rue du Poirier Vinaigre - Prise de décision sur le chiffrage définitif

Vu la délibération du 14 novembre 2022, autorisant la réalisation des travaux situés rue du poirier vinaigre pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS,

Considérant que la visite sur le terrain du 29/04/2022 a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux électriques BT, d'éclairage public et de communications électroniques à réaliser dans le périmètre d'enfouissement,

Considérant qu'en coordination avec les autres opérateurs de réseaux, les premiers estimatifs ont été révisés en octobre 2023 et définis avec la répartition suivante :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique tranche 1	98 125.00 €	80 %	78 500 €	0 €	19 625.00 €
Communication électroniques tranche 1	15 402.00 €	0 %	0 €	9 313 €	6 089.00 €
Réseau éclairage public	18 905.80 €	9 086.00 €		0 €	9 819.80 €
Total	132 432.80 €	87 586.00 €		9 313 €	35 533.80 €

Pour rappel, le montant total du reste à charge de la collectivité s'élevait à 32 261.80 € HT. La plus-value s'élève donc à 3 272€ HT.

La commission voirie représentée par M. Cédric CANTET évoque deux solutions pour réduire ces coûts. La première serait de ne pas réaliser les travaux sur l'éclairage public et de conserver le matériel existant. Le montant total du reste à charge s'élèverait donc à 25 714 € HT au lieu de 35 533.80€.

La deuxième proposition serait de conserver les poteaux d'éclairage public existants et fixer de nouvelles lanternes assorties au reste du bourg. Le montant total du reste à charge s'élèverait donc à 32 295.62€ HT au lieu de 35 533.80€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit de ne faire réaliser que les travaux concernant le réseau électrique et les communications électroniques.

Finances : Décision modificative : Prémption des parcelles A124 et A125 – Rue de la Gâtine

Vu la délibération du 11 septembre 2023, autorisant M. le Maire à préempter les parcelles A124 et A125 – rue de la Gâtine appartenant à Mme SUAREZ,

Il convient de prévoir les crédits à l'imputation budgétaire adéquate.

Mme Anne PALLUAU propose donc de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

- Article 21311 : Travaux hôtel de ville

- 20 000.00 €

Le conseil municipal valide.

Site internet de la commune : choix du prestataire

Mme Fabienne PROUST fait lecture du devis de Stendy Mallet concernant la création d'un outil de communication pour notre commune.

En effet, cette entreprise individuelle propose :

- La production d'un document permettant de comparer les site web du secteur d'activité et d'en définir les goûts et besoins de la collectivité.
- Réflexion suite aux résultats de ce dernier, permettant d'en sortir le plan du futur site avec les contenus pouvant être ajoutés,
- Création graphique des maquettes futures pages web,
- Gestion de l'hébergement acheté sur O2switch et configuration de l'installation de Wordpress sur le serveur
- Temps passé à la mise en page du site web sur Wordpress. Ajout des éléments, ajout des textes, des images fournies.
- Atelier de 1h30 permettant de se familiariser avec Wordpress, pour faciliter la gestion du site en toute autonomie,

Le devis s'élève à 2168 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ce dernier.

Mme FAUCHER Anaïs, M. Philippe TEXIER sont chargés de prendre contact avec Stendy MALLET pour la mise en application de cette décision.

Energies renouvelables sur commerces :

M. le Maire évoque la possibilité de couvrir les pans sud de nos bâtiments commerciaux et de faire bénéficier les gérants d'une autoconsommation ou des sommes générées.

Après discussions et échanges, le conseil municipal souhaite avoir un chiffrage précis de l'opération et un plan d'actions en la matière.

Demande de subvention du SIEDS : Photovoltaïque

L'enveloppe du SIEDS pour les subventions 2023 est soldée.

Audit énergétique du SIEDS : Mairie et Centre d'Animation Rural

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments publics communaux et notamment la mairie de La Chapelle Thireuil et le Centre d'Animation Rural, afin de permettre les éventuelles demandes de subventions de rénovation.

Après la rencontre avec M. Guillaume LOISEAU, agent du Département et notamment d'ID 79, ce dernier conseille une expertise professionnelle qui permettrait d'améliorer le confort et de réduire les coûts d'énergie.

Le conseil municipal se prononce favorablement, et charge la commission Bâtiments de poursuivre cette réflexion.

Demande d'achat d'une parcelle à la Grange

M. le Maire relate l'échange avec l'agent immobilier chargé de vendre la maison d'habitation située à la Grange, cadastrée A687. Les acheteurs potentiels souhaiteraient acquérir également la parcelle A1367, propriété de la commune, pour y stationner leur véhicule.

Après examen du plan cadastral, le conseil municipal ne s'y oppose pas. Le prix de vente de ce bien est proposé à 250 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur.

M. le Maire ou l'un de ses adjoints sont autorisés à signer l'ensemble des documents afférant à cette affaire.

Questions diverses :

- API – Ma superette : une visite sur les lieux a permis à la société API – Ma superette de se prononcer et de choisir l'emplacement idéal pour l'implantation éventuelle d'une supérette. Il s'agit de la parcelle A1303, près de la boulangerie.
Par vote, à 6 voix favorable, 1 voix non favorable et 9 indécis, un temps de réflexion est sollicité par le conseil municipal, et pour répondre favorablement à la société API, une publication de manifestation d'intérêt spontané sera apposée sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie, pour une durée d'un mois.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY Excusé	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER	